

Actualité européenne - L'Europe se dote d'une nouvelle direction

Cinq mois après les élections européennes, la longue transition institutionnelle que connaît l'Union européenne est en voie d'achèvement avec la désignation du nouvel exécutif européen pour les cinq années à venir.

Après la reconduction de José Manuel Barroso à la tête de la Commission européenne, en septembre, les chefs d'État et de gouvernement ont nommé, le 19 novembre, les premiers titulaires des postes de président du Conseil européen (le belge Herman Van Rompuy), et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (la Britannique Catherine Ashton). La pratique des personnalités désignées sera décisive pour prendre la dimension effective de ces deux mandats institués par le traité de Lisbonne.

José Manuel Barroso a annoncé, le vendredi 27 novembre, la composition détaillée du nouveau Collège des commissaires qui sera soumis à un vote d'investiture au Parlement européen le 26 janvier prochain pour une prise de fonction prévue le 1^{er} février 2010. En droit, le président de la Commission est en effet libre d'affecter les portefeuilles aux commissaires comme il l'entend, mais les capitales européennes, qui proposent les candidats, n'hésitent pas à faire entendre leurs préférences. Et à ce titre, la nouvelle Commission répond aux attentes des États membres et en particulier celles exprimées par la France. Reste à savoir si les députés européens accepteront le nouveau Collège lors des auditions qui auront lieu du 11 au 19 janvier 2010, ou s'ils obtiendront des remaniements majeurs comme précédemment en 2004.

Le nouveau collège des commissaires comprendra sept vice-présidents, y compris le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères, Catherine Ashton. Citons Joaquín Almunia (centre-gauche, Espagne) qui devient vice-président en charge de la Concurrence et des aides d'État, dont les aides aux transports et à l'énergie. Siim Kallas (libéral, Estonie) sera en charge des Transports et dirigera à ce titre la Direction Générale (DG) aux Transport qui sera mise en place courant 2010, par scission de l'actuelle DG Transports-Energie. Il succède à Antonio Tajani (centre-droit, Italie), qui devient vice-président en charge de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat. Antonio Tajani dirigera la DG

Entreprise, l'agence européenne des produits chimiques, et conservera la responsabilité des services en charge de Galileo, le système européen de radionavigation par satellite.

Le candidat de Paris, Michel Barnier, ne sera pas vice-président mais il obtient le portefeuille désiré, à savoir le Marché intérieur y compris les services financiers. Michel Barnier supervisera donc la régulation des marchés financiers, sujet sensible pour Londres. Parmi les autres postes importants pour les Travaux Publics, citons la Politique régionale, attribuée à l'ancien ministre autrichien de la Recherche Johannes Hahn (centre-droit, Autriche), et l'Énergie, confiée à Günther Oettinger (centre-droit, Allemagne). Deux nouveaux portefeuilles sont créés : l'Action climatique est attribuée à Connie Hedegaard (centre-droit, Danemark) et l'Agenda numérique à Nelly Kroes (libérale, Pays-Bas, ancienne commissaire en charge de la Concurrence). Les services administratifs seront réaménagés pour tenir compte de ces nouvelles attributions.

Qui décide de l'ordre du jour ?

Avec cette nouvelle direction, qui décidera désormais des priorités politiques et de l'ordre du jour ? Outre le président du Conseil européen et le président de la Commission, une troisième présidence est toujours décisive : celle du Conseil des ministres et de ses différentes formations thématiques. Elle reste en effet confiée aux États membres suivant un système de rotation semestrielle. **Au 1^{er} janvier, l'Espagne emboîtera ainsi le pas à la Suède** à la présidence du Conseil pour 6 mois. Elle ne dirigera plus le Conseil européen, désormais placé sous la conduite d'Herman Van Rompuy, mais gardera la haute main sur l'ordre du jour du Conseil des ministres, **lequel exerce les fonctions législatives et budgétaires avec le Parlement européen.**

Madrid a annoncé ses priorités pour le premier semestre 2010 : la politique étrangère, la citoyenneté, **et surtout l'économie.** L'Espagne tentera en effet de faire avancer les discussions sur les stratégies nationales de sortie de crise, sur la régulation européenne des marchés financiers, et sur **la relance de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi à l'horizon 2020, démarche au bilan jusqu'ici mitigé.**

Dossiers importants

Relance, valeur ajoutée, effet levier, réactivité : le budget européen en question

Au terme de longues négociations avec le Parlement européen, le Conseil des ministres de l'UE a trouvé un accord unanime, le 18 novembre, **sur l'ensemble du budget de l'UE pour 2010, notamment les modalités de financement du plan européen pour la relance.**

Le budget total 2010 représentera donc 123 Md€ de crédits de paiement, soit 1,03 % du revenu national brut européen, contre 0,86 % pour le budget 2009. **Cette légère augmentation permettra de financer le**

plan de relance de l'UE de 5 Md€ pour les infrastructures énergétiques et le développement rural, plan qui avait été adopté en avril 2009 mais sans garantie sur la capacité de le financer (ELPS n°86). Le montage trouvé pour financer la part du plan prévue pour 2010 est assez complexe et repose sur une série de réaffectations de fonds, en particulier agricoles. Il a nécessité une révision délicate des « perspectives budgétaires pour 2007-2013 », cadre contraignant du budget européen, objet de

nombreux différends entre les États.

Au cours de la procédure, le Parlement a réussi à imposer ses vues sur une hausse de l'aide d'urgence pour les producteurs laitiers, afin de la porter à 300 M€. Les députés ont clairement indiqué qu'ils n'entendent pas brader leurs prérogatives budgétaires, considérablement étendues avec le traité de Lisbonne.

Le traité supprime en effet une procédure complexe aux termes de laquelle les budgets de la Politique agricole commune

(PAC) et de la pêche échappaient aux pouvoirs du Parlement. **Désormais, le Parlement et le Conseil sont sur un pied d'égalité pour l'adoption de l'ensemble du budget et tout au long de la procédure.** Le Parlement aura même le dernier mot dans certaines circonstances particulières. Mais ses pouvoirs ne sont pas sensiblement élargis quant à l'adoption du cadre financier pluriannuel qui reste soumis à l'unanimité des Etats membres.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau traité s'engage une discussion majeure sur la structure du budget européen, en dépenses et en recettes. La refonte envisagée se traduira dans le prochain cadre financier pluriannuel (post-2013).

À la demande des États membres, il s'agit notamment de reconsidérer la place des dépenses de la PAC, 42,6 % du budget pour la période 2007-2013, soit le second poste budgétaire après les dépenses de la politique régionale. Cette refonte poursuit également l'objectif de mettre en terme au « rabais britannique » et à tous les autres mécanismes de compensation nationale qui biaisent les contributions au budget européen.

La Commission doit finalement présenter des options globales de refonte du budget, début 2010 après l'entrée en fonction du nouveau Collège.

Mais un avant-projet des services de la Commission, divulgué fin octobre, a déjà suscité l'ire des associations de collectivités territoriales et du secteur agricole. Selon cet avant-projet, la Commission militerait pour une « renationalisation » des dépenses de la PAC **et une suppression des programmes régionaux du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) dans les pays qui, comme la France, disposent d'un PIB moyen ou élevé.** La Commission considère en effet qu'il n'y a pas de valeur ajoutée européenne à financer ces programmes, qui représentent 6,4 % du budget européen pour la période 2007-2013 (soit 55 Md€) en faveur de 13 pays à revenus moyens ou élevés.

A contrario, la Commission prône une concentration des fonds sur les programmes d'infrastructures déclarés « d'intérêt européen », qui pourraient être renforcés. Ainsi, le soutien aux programmes INTERREG de développement des zones transfrontalières et des espaces macro-régionaux irait au-delà des niveaux actuels, soit 8,7 Md€ sur sept ans. Le programme pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) serait également mieux doté et incluraient tous

les fonds européens finançant ces réseaux structurants. De même, un programme-cadre pour le climat et l'énergie financerait les interconnexions et infrastructures énergétiques stratégiques. Notons que les programmes actuels du RTE-T et du RTE-É (RTE-Énergie) sont dotés seulement de 8 000 M€ et 155 M€ pour la période 2007-2013.

Une telle rationalisation pourrait donc s'avérer globalement favorable pour le secteur.

La refonte du budget comporte également une réflexion sur la création de nouvelles « ressources propres européennes », c'est-à-dire des contributions directes au budget européen. Une option fréquemment citée est l'affectation au budget de l'Union des revenus des mises aux enchères des quotas d'émissions de gaz à effet de serre, dont doivent s'acquitter les grandes installations industrielles dans le cadre d'une directive de 2003.

Enfin, notons que cet avant-projet n'évoque pas l'option d'un emprunt européen soutenue par les parlementaires européens. Les obstacles sont plus d'ordre politique que juridique et les milieux économiques et sociaux défendent désormais avec plus de conviction la possibilité d'une gestion commune des dettes publiques nationales.

La Commission encourage les partenariats publics-privés

Soutenue de longue date par la FNTP, la Commission européenne a finalement adopté, le 19 novembre dernier, une communication (non contraignante) destinée à encourager le recours aux PPP, y compris dans le contexte particulier des mesures de relance de l'économie. Malgré ses limites, cette initiative est saluée comme une première approche globale spécifique aux PPP contractuels, **comprenant une définition axée sur la multiplicité des tâches confiées au partenaire privé et la spécificité de ces contrats.** La FNTP se réjouit également des engagements pris à cette occasion

pour clarifier l'utilisation combinée des fonds structurels européens et des montages PPP ainsi que la comptabilisation de ces opérations en application de la décision d'Eurostat de 2004.

La communication adoptée ne comporte pas d'indications nouvelles sur l'encadrement juridique de la passation des contrats en PPP. **Elle confirme les travaux préliminaires sur l'opportunité d'une directive sur les concessions de services, actuellement non couvertes par les directives marchés publics, à la différence des concessions des travaux.**

Interrogée dans le cadre de l'étude d'impact préalable, **la FIEC confirme qu'elle n'est pas favorable à nouveau texte législatif en matière de commande publique.** Si la Commission persiste dans son intention de présenter une proposition, **la FIEC indique qu'elle devrait être calquée sur les dispositions actuellement applicables aux concessions de travaux** (règles de publicité et délais de réception des candidatures, dispositions relatives à la sous-traitance et aux marchés passés par les concessionnaires).

En bref

Des Français nommés à deux postes clés de l'administration européenne

Jean-Claude Thébaud devient Secrétaire général adjoint de la Commission

Le Français Jean-Claude Thébaud a été nommé au poste de Secrétaire général adjoint de la Commission à compter du 1^{er} novembre. Il quitte donc son poste de chef de cabinet adjoint auprès du Président José Manuel Barroso, où il était entré en novembre 2004 en qualité de conseiller principal.

Pierre de Boissieu devient Secrétaire général du Conseil des ministres de l'UE.

Ce diplomate avait notamment participé à la rédaction du traité de Maastricht, et occupé pendant de longues années le poste de représentant permanent de la France à Bruxelles avant d'intégrer le Conseil en 1999 au poste de secrétaire général adjoint. Cette nomination résulte d'un accord franco-allemand, et c'est un candidat d'Outre-Rhin qui lui succèdera après son départ à la retraite en 2011.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER-CHAPEAUX (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : eillerm@fnfp.fr)

Aymeric LORTHOIS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : lorthioisa@fnfp.fr) - ou europe@fnfp.fr